Fait-Divers-Justices 9

Programme des lotissements sociaux SNI "Mangoumba"

Le patron de Satram-EGCA et Christian Nkéro Capito sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville

JNE

Libreville/Gabon

Mohamed Aït Ben Ali et ses coaccusés Nativité Ongala, Irène Patricia Manguila Boussamba et Christian Nkéro Capito - tous proches collaborateurs de l'ancien ministre Ngambiasont poursuivis pour des faits graves dans la réalisation du programme des Iotissements sociaux SNI "Mangoumba", dans la commune d'Akanda.

LE directeur général de Satram-EGCA, Mohamed Aït Ben Ali, séjourne depuis hier après-midi à la prison centrale de Libreville. Le mis en cause était en garde à vue depuis plusieurs jours dans les locaux du B2. Présenté, hier aprèsmidi, devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, il a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville, suite à l'enquête relative à la réalisation du programme des lotissements sociaux SNI (Société nationale immobilière) "Mangoumba", non loin du stade de l'Amitié, la dans commune d'Akanda, au nord de Libreville.

Mohamed Aït Ben Ali n'est pas la seule personne à avoir été mise en examen dans cette affaire puisque Christian Nkéro Capito, exconseiller financier a été aussi écroué. Plusieurs proches collaborateurs de l'ancien ministre Magloire Ngambia - qui est depuis plusieurs semaines sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville ont eux aussi été déférés hier après-midi devant un juge d'instruction. Leur mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville était attendu au moment où nous mettions sous presse hier soir. Il s'agit de: Nativité Ongala, ex-directeur de cabinet, Irène Pa-Manguila tricia Boussamba, ex-secrétaire particulière.

Il ressort selon les informations en notre possession que cette affaire remonte au début de l'année 2013 lorsque le ministre de l'Habitat de l'époque, Magloire Ngambia décide de faire un projet de lotissement de 1000 parcelles à vendre aux Gabonais sur une superficie de 100 ha du côté d'Akanda. 55 ha appartiennent à l'Etat et 45 ha à un compatriote ancien ministre de l'Agriculture sous Omar Bongo. Pour la réalisation de ce projet, le ministre décide de le faire par le biais de la SNI. Qui elle se retourne vers deux banques pour contracter un crédit de 20 milliards de francs. Une fois cette somme empochée, la SNI confie les travaux de gré à gré à ECBA dont le directeur est Mohamed Aït Ben Ali pour un contrat de 36 milliards de francs négocié

entièrement par le ministre Ngambia et son conseiller financier Capito. A partir de là, le bureau de contrôle Véritas représenté par Mme Nansirou ainsi que la société GIV pour la commercialisation des parcelles entrent en action. Il est prévu que le produit des ventes et la réservation des parcelles sont reversés dans un compte séquestre qui devait servir au remboursement du crédit couvert par une garantie de l'Etat ga-

Les questions que les enquêteurs se posent sont de savoir pourquoi un marché de 36 milliards de francs a été accordé à Mohamed Aït Ben Ali ? Pourquoi le dédommagement du compa-

triote détenteur des 45 autres ha du site est payé par Satram et non par EGCA aujourd'hui objet d'un audit de gestion décidé par les administrateurs pour faire le point sur la gestion du directeur général? Par ailleurs, on apprend que les deux banques ont arrêté de payer le reste du montant aux motifs que les travaux réalisés sur le site ne correspondaient pas au montant qui leur avait été présenté. Où sont donc passées les sommes réelles ? Comment le bureau Véritas a-t-il pu valider des factures qui se sont avérées douteuses ? Autant de questions que l'enquête élucidera.

Vol aggravé et association de malfaiteurs à Oyem

Oniane et Minang, cambrioleurs de la librairie Gusart



Une partie du butin retrouvée chez les deux indivi-

ANS

Oyem/Gabon

ONIANE Michel Florian et Minang Jean-Baptiste, deux compatriotes, âgés respectivement de 18 et 21 ans, et domiciliés au quartier Adzougou, dans le deuxième arrondissement de la commune d'Oyem, sont poursuivis pour avoir cambriolé, dans la nuit du lundi 30 au mardi 31 janvier 2017, la librairie Gusart, située dans le même quartier.

C'est l'antenne provinciale de la police judiciaire du Woleu-Ntem qui, après enquête, est remontée jusqu'à eux. Présentés devant le procureur près le tribunal de première instance d'Oyem, les deux mis en cause ont été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale d'Oyem pour vol aggravé et association de malfaiteurs. Des faits pour lesquels ils devraient passés en jugement dans les prochains jours.

Une source proche du dossier nous a relaté les faits. Ainsi donc, dans la nuit du lundi 30 au mardi 31 janvier, Oniane et Minang profitent de l'obscurité qui règne dans le quartier pour s'introduire subreptice-

ment avec effraction dans la librairie. Après avoir cassé la porte principale à l'aide d'une barre de fer et des pieds de biche, ils accèdent à l'intérieur de la structure qu'ils passent au crible.

Les deux acolytes s'emparent donc de deux ordinateurs portables, des téléphones portables, d'une somme de 950 000 francs et de plusieurs documents importants appartenant à la famille de la victime.

Le lendemain matin, le propriétaire de la librairie, après avoir constaté les dégâts, dépose une plainte contre X auprès de l'antenne provinciale de la PJ. L'enquête menée par les agents de l'unité anti-banditisme va permettre l'interpellation, à son domicile, de Oniane Michel Florian, considéré comme l'acteur principal du coup.

Lors de son audition, l'intéressé ne tardera pas à passer aux aveux, racontant même le cambriolage dans les moindres détails, de sa planification jusqu'à sa réalisation. C'est pendant ses aveux qu'il livrera également son complice présumé, Minang Jean-Baptiste. Aussi, ce dernier sera-t-il, lui aussi, cueilli à son domicile,

comme un fruit mûr. Lors des perquisitions ef-



Les deux voleurs présumés, Oniane et Minang.

fectuées aux domiciles des deux individus, les enquêteurs auront eu le loisir de récupérer une partie du butin volé, soit 2 ordinateurs et des téléphones portables ainsi qu'une somme de 200 000 francs. Le reste de l'argent, apprendra-t-on des deux mis en cause, a servi à l'achat des fringues et à passer du bon temps dans les bars huppés de la ville d'Oyem.

Quant à la sacoche contenant les documents de la



C'est après avoir forcé cette porte principale que les deux prévenus se sont introduits à l'intérieur de la librairie.

victime et des membres de sa famille, elle a été retrouvée par les policiers dans une maison abandonnée, non loin du lieu où a été commis le cambriolage. C'est la deuxième fois que la librairie Gusart est l'objet d'un casse. La première fois, c'était en 2015. Plusieurs ordinateurs avaient alors été dérobés, ainsi qu'une importante somme d'argent, par des inconnus, non identifiés à ce jour.

